CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E92916** **VALABLE JUSQU'AU** **08/12/2026**

ÉDITÉ LE 24/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1976

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC COLMAR 68000

Siret : 320 915 580 00015

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 4029369-001

Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 1/276253

Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 1/276253

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : ENTREPRISE DE CHARPENTES WALTER-VOGT

5 ROUTE ROMAINE
67140 STOTZHEIM

Téléphone : 03 88 08 95 73 **Fax :** 03 88 08 25 84

Portable : 07 71 59 28 70

Responsabilité légale :
WALTER GÉRÔME GÉRANT

Site Internet :

E-mail : walter.vogt@wanadoo.fr

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 652 023 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée)	6	07/12/2023
3121	Tuiles plates (Technicité courante)	6	07/12/2023
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante)		07/12/2023
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E92916** **VALABLE JUSQU'AU** **08/12/2026**

ÉDITÉ LE **24/11/2025**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1976
Forme juridique : SARL
Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC COLMAR 68000

Siret : **320 915 580 00015**
Code NACE : 4391A
Numéro caisse de congés payés : 4029369-001
Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 1/276253
Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 1/276253
Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : **ENTREPRISE DE CHARPENTES WALTER-VOGT**

5 ROUTE ROMAINE
67140 STOTZHEIM

Téléphone : 03 88 08 95 73 **Fax :** 03 88 08 25 84
Portable : 07 71 59 28 70

Site Internet :
E-mail : walter.vogt@wanadoo.fr

Responsabilité légale :
WALTER GÉRÔME GÉRANT

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	07/12/2023
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	07/12/2023
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	07/12/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.